



journées aménagement et nature 1966 : zones côtières

le massacre des estuaires

Parmi les multiples richesses naturelles offertes par le littoral français, l'une d'entre elles, et non la moindre, se trouve particulièrement menacée : les zones humides côtières. Nous examinerons plus particulièrement le problème que pose la transformation progressive et systématique des estuaires.

Si l'on considère, pour se borner à un exemple bien précis, le littoral breton qui est particulièrement riche en estuaires, il est facile de constater que de très nombreux projets visent à barrer telle baie ou telle anse, en vue de créer un plan d'eau permanent destiné dans la plupart des cas au tourisme ou — plus rarement — dans le but de récupérer des terres agricoles. Voici quelques données qui nous ont été fournies par le bureau MAR :

1. — Près de Quimper l'anse de La Forêt-Fouesnant devait être barrée afin d'obtenir un plan d'eau permanent et permettre la création d'un port de plaisance qui accueillerait une centaine de bateaux.

Le projet, élaboré par la commune de Quimper, aurait été exécuté par une société d'économie mixte où seraient entrés notamment la Société Centrale pour l'Équipement du Territoire et le Comité National des Loisirs. Fort heureusement il a été abandonné.

2. — Un projet de barrage du même type vise l'anse de Combrit (Finistère). Un « Comité d'études et d'action pour l'aménagement de l'estuaire de l'Odet », auquel participent les maires de six communes, a été créé à cette fin. Il éliminerait des vasières.

3. — L'embouchure de l'Ilet aux Sables-d'Or (Côtes-du-Nord) est l'objet d'un projet de création de plan d'eau destiné au yachting.

4. — Un barrage sur le Steir devait être entrepris cette année avec la participation du Conseil Général du Finistère.

5. — Dans les Côtes-du-Nord, un projet de 10 millions de francs concerne l'estuaire de Jaudy et ses vasières, et un autre projet, la baie de Saint-Brieuc.

6. — Dans le Finistère, on pourrait encore citer :
la baie de Goulven
l'Aber Wrac'h
l'Aber Ildut
le Conquet
l'estuaire de l'Elorn
l'estuaire de Guilvinec.

7. — Dans le Morbihan, le barrage d'Arzal, sur la Vilaine projeté par les trois départements : Loire-Atlantique, Morbihan, Ille-et-Vilaine, doit conduire à l'assainissement de 30 000 ha, à l'obtention de 10 000 ha de terres nouvelles et à la création d'une réserve d'eau douce. Les travaux sont en cours. Ils devraient durer deux ans encore, soit trois ans en tout, pour un coût total de 70 millions de francs (lourds).

Le littoral breton étant particulièrement découpé, c'est évidemment là que nous trouvons le plus de projets de ce genre, mais ailleurs il en existe aussi :

baie de la Canche et de la Somme en Picardie, baie de l'Aiguillon en Vendée, etc.

Cette liste n'a nullement la prétention d'être exhaustive, ni même d'être tout à fait à jour, mais elle doit permettre de prendre conscience de l'ampleur géographique du problème, avant d'aborder l'ampleur de ses conséquences.

DES INTERETS LOCAUX, MEME LEGITIMES, NE DOIVENT PAS ENTRAINER UNE DESTRUCTION SYSTEMATIQUE DES ESTUAIRES

Si l'on examine les motivations des multiples projets visant à l'« aménagement » des estuaires, trois d'entre elles paraissent recevables à priori : la récupération de terres en vue d'une exploitation agricole, l'expansion locale ou régionale reposant sur le tourisme aquatique et la mise en place à l'échelon national d'une structure d'accueil convenable pour la pratique des loisirs de plein-air.

Seules les deux dernières peuvent être considérées comme généralement fondées. Notre pays n'a pas besoin d'espace agricole en dépit du gaspillage d'espace auquel nous assistons.

Mais sous prétexte d'expansion locale, il n'est pas raisonnable de détruire en grand nombre les équilibres fragiles et précieux que constituent les estuaires. Fragiles parce qu'éminemment instables du fait de la complexité des facteurs qui forment un écosystème très original à la limite eaux marines et eaux douces (milieu du reste fort mal connu), précieux parce que sont relativement rares les estuaires ni trop bouleversés, ni trop dégradés par l'homme (pollutions, constructions et installations diverses, etc.). Le bénéfice apparent au plan local pourrait en effet se solder en définitive par un lourd déficit au plan de la collectivité. Et même du point de vue des ressources locales, nous verrons plus loin qu'il n'est pas prouvé du tout que l'opération qui consiste à barrer un estuaire pour créer un plan d'eau soit l'opération la plus rentable.

L'INTERET SPORTIF N'EST PAS CELUI D'UNE GENERALISATION DU PLAN D'EAU « STANDAR-DISE ».

Tout véritable amateur de sports nautiques, reconnaîtra volontiers que la navigation en pleine mer offre de toutes autres joies que l'évolution sur un plan d'eau ferme, fût-il fort venté et peu commode. Néanmoins, il faut bien reconnaître que des amateurs au tempérament modérément sportif ou pratiquant une navigation très familiale, pourront être plus commodément satisfaits dans leurs désirs par de tels plans d'eau. En outre, on ne peut nier que ceux-ci permettraient à tous les plaisanciers d'exercer leur sport favori certains jours ou à des époques peu propices à la navigation en eau libre.

Toutefois, on peut légitimement penser que si de tels plans d'eau artificiels doivent être accordés aux usagers qui les réclament, il serait préférable de les implanter en des points d'un intérêt moindre, globalement parlant, que les estuaires. De plus, il ne faut

pas perdre de vue que désirs exprimés de l'utilisateur, besoins profonds et satisfaction qui peut et doit être accordée à ces désirs ou à ces besoins, compte tenu d'un contexte général sont trois notions qu'il vaut mieux ne pas confondre si l'on veut éviter certaines erreurs graves et irréversibles; cela est vrai de la maison individuelle, mais peut l'être également du plan d'eau « normalisé ».

UN CAPITAL SCIENTIFIQUE ET CULTUREL.

Nous avons déjà affirmé plus haut qu'un estuaire « naturel » (c'est-à-dire soumis à un équilibre où l'homme n'intervient pas directement et relativement peu de manière indirecte, du moins depuis un certain temps) était un bien précieux en soi et pas seulement parce que rare. Tous ces travaux auront pour conséquence de remplacer des milieux biologiques d'une haute originalité (vasières intertidales surtout) que l'homme n'est pas capable, jusqu'à présent, de reconstituer par des zones humides d'un type banal qu'il est à même de créer aisément.

Les milieux intertidaux (de « tide », en anglais « marées »; zone littorale comprise entre le niveau des marées les plus hautes et des marées les plus basses) sont des milieux d'une grande richesse où la vie se développe de manière intense au contact de la mer et de la terre, ou des eaux douces et des eaux marines dans le cas des estuaires. Ces milieux, comme tout milieu marginal, constituent l'habitat d'élection de très nombreuses espèces animales et végétales (micro ou macro-organismes) que l'on ne trouve souvent que là; ils sont de ce fait des lieux privilégiés de la recherche scientifique, de la protection des espèces et de leur habitat (vasières et limicoles en particulier) et enfin de l'éducation.

UNE RICHESSE ECONOMIQUE

La production biologique de tels secteurs est un élément du capital-nature de l'humanité, et n'est donc absolument pas indifférente du point de vue social et économique. Ainsi les marais côtiers constituent-ils l'un des milieux organiques les plus productifs de la biosphère et vont-ils enrichir au travers des chaînes écologiques la capacité biogénique des eaux littorales ou pour parler le langage de tous, produisent une sorte d'engrais naturel qui va en définitive nourrir végétaux et animaux marins dont plusieurs espèces sont pêchées ou récoltées par l'homme. Mentionnons aussi sur le plan de la rentabilité globale et même locale, l'exploitation de l'avi-faune (chasse, observation de la nature, etc.) qui est un mode d'exploitation direct d'un estuaire ou d'une région littorale humide propice. Les exemples de ce type, étrangers ou français, ne manquent pas. Une telle mise en valeur véritablement conforme à la vocation naturelle d'un espace donné, vocation abusivement méprisée par notre civilisation qui cherche sa « maturité biologique », peut devenir un élément de ce que certains nomment une « économie biologique » et que nous désignons pour notre part sous le vocable de « gestion prospective du capital-nature ». Ces considérations ne sont certainement pas superflues dans un pays à la recherche d'un équilibre de sa balance touristique ou monétaire (cf. publicités touristiques étrangères : Irlande, Canada, Pays scandinaves, Pays de l'Est, Cachemire, Inde, Afrique, etc.).

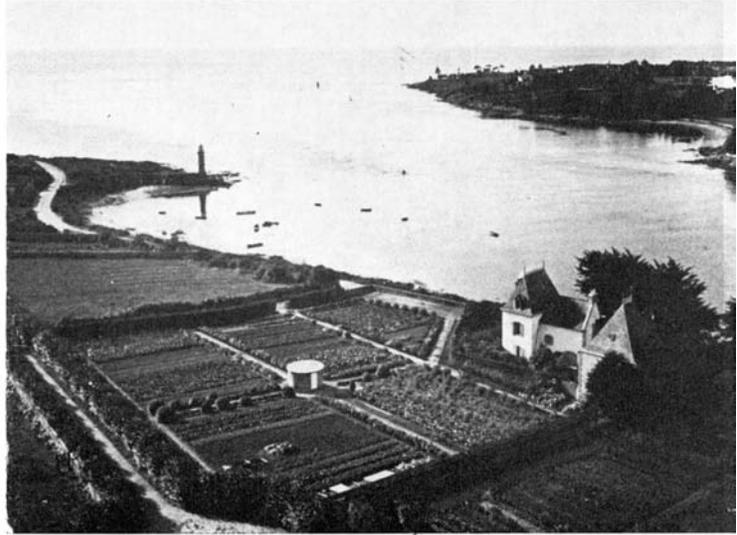
CE QUE RECOMMANDENT LES MILIEUX SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX

Dans cet esprit nous avons relevé avec intérêt parmi les documents qui nous ont été transmis par le bureau MAR une recommandation de la Seconde Réunion Européenne sur la conservation de la sauvagine, organisée par le B.I.R.S. qui s'est tenue à Noordwijk aan Zee, Pays-Bas, en mai 1966, sur l'invitation du Gouvernement des Pays-Bas et sous le patronage du CIPO, de l'UICN, de l'UIGB, du CIC et du Conseil de l'Europe, composée de délégués gouvernementaux et d'experts, biologistes, naturalistes, écologistes, ornithologistes et chasseurs de gibier d'eau, représentant 23 nations :

« considérant que parmi les différentes catégories de zones humides étudiées dans le cadre du projet » MAR, certaines sont à notre époque plus menacées » que d'autres,

« considérant notamment que le barrage des estuai-

Bénodet, l'Estuaire - Cliché Maret - Arch. T.C.F.



» res, baies ou zones littorales peu profondes a pour » conséquence de faire disparaître les vasières intertidales ou d'altérer profondément le statut écologique de ces milieux,

» attire l'attention des gouvernements sur la très » haute productivité biologique des milieux intertidaux, qui sont indispensables à la survie de nombreuses espèces de limicoles, qui jouent un rôle » considérable dans la fertilité des eaux littorales, » demande aux autorités gouvernementales ou régionales responsables de ces travaux de prendre en » sérieuse considération, au stade préliminaire de leurs projets, le maintien des conditions écologiques particulières aux zones intertidales.»

CONCLUSIONS

Notre conclusion s'inspire d'une véritable philosophie de l'action de l'homme sur son environnement, action qui sera, pensons-nous, plus rationnelle, si elle devient plus respectueuse de la vie.

Ainsi que nous n'avons cessé de l'affirmer, il n'est pas pensable que pour des motifs qui n'ont souvent rien à voir avec des exigences fondamentales, exigences dont la permanence est sans commune mesure avec le caractère éphémère des modes que connaissent les sociétés modernes, l'homme nivelle son environnement sur une formule type de manière quasi-irréversible, et qu'il détruise sans limite les milieux marginaux. C'est pour l'homme une obligation morale et une assurance sur l'avenir que de maintenir la diversité dans son habitat.

Il serait audacieux de préjuger les goûts, les valeurs des générations futures et nous n'avons pas le droit de leur imposer par des réalisations présentes un modèle-robot d'environnement qui ne laisserait aucune place au milieu dit naturel, ou transformerait systématiquement celui-ci en l'appauvrissant. Ce serait une absurdité biologique, esthétique, économique.

De toutes manières, nous ne pouvons accepter pour notre propre génération qu'un littoral, breton ou autre, se voit uniformisé sous une pression anarchique du tourisme, par la construction de routes en corniche, de villages de vacances standards fabriqués en série, de barrages sur les estuaires, etc. Il ne faut pas que le paysage côtier vu de la mer soit tel qu'on ne puisse distinguer si l'on se trouve en face de tel endroit de la côte ou de tel autre. La marche vers le progrès, civilisation des loisirs ou civilisation de la culture, doit, pour être rationnelle, tenir compte de l'environnement pour ce qu'il est, à savoir une donnée fondamentale du bien-être, voire du mieux-être des hommes. Cette nécessité économique, sociale, morale, ne doit pas être reléguée dans les discours, mais devenir un principe d'action, un élément de prévision à long terme qui doit être intégré dans les études et dans l'exécution.

F. BIGARD et CHRISTIAN GARNIER

* Cet article a été présenté sous forme de communication au colloque « Zones Côtières » à la demande de M. JOUANIN, Directeur du Bureau MAR — Museum d'Histoire Naturelle de Paris.

** Responsable du groupe « HOMME ET ENVIRONNEMENT-CIS » (centre interdisciplinaire de socioécologie) qui rassemble de jeunes cadres et des étudiants pour une prise de conscience des relations de l'homme avec son milieu de vie.